



ARRÊTÉ DU MAIRE
2024 - 23

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
(RUE HILAIRE TABOUREL)

Le Maire de POILLEY

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

Vu, le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;

Vu, le code de la voirie routière ;

Vu, le code de la route ;

Considérant la demande en date du 18 juin 2024 par laquelle Mme Marjolaine CHAIGNON, présidente de l'APE Juilley Poilley Précey, sollicite une autorisation d'occupation du domaine public pour l'organisation de la fête de l'école et l'installation d'une scène, sur le terrain communal de la rue Hilaire Tabourel.

Considérant qu'il est nécessaire, pendant l'évènement désigné ci-dessus d'autoriser une occupation temporaire le temps de la fête de l'école le 28 et 29 juin 2024.

Arrête

ARTICLE 1 : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public routier le 28 et 29 juin 2024 sur la rue Hilaire Tabourel, à charge pour lui de se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur.

Il est autorisé à installer une scène pour le spectacle des enfants de 10h le 28 juin 2024 à 20h le 29 juin 2024.

ARTICLE 2 : Dispositions

Le bénéficiaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Poilley fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 3 : Signalisation

La matérialisation temporaire sera mise en place, entretenue et sous la responsabilité du bénéficiaire.

ARTICLE 4 : Chargés d'exécution

M. le Maire de Poilley et les services de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Poilley, le 21 juin 2024
Le Maire,
Pierre-Michel VIEL

Ampliations destinées à :

Monsieur le Sous-préfet d'Avranches
Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Ducey
Monsieur le Chef de Centre de Secours de Ducey
Madame la présidente du comité des fêtes

